



Les avantages de sanctionner un événement Sanction d'événements / saison 2011-2012

Le coût de la sanction est 100,00\$ + taxes et comprend les services suivants (113,92\$):

1. *Promotion de l'événement sur le site Internet de la Fédération.*
L'organisateur du tournoi sera tenu de faire parvenir à la Fédération, au moins sept (7) jours avant l'événement, l'horaire du tournoi avec la liste des équipes participantes. Sept (7) jours après la tenue de l'événement, l'organisateur devra faire parvenir un résumé des résultats des parties afin que ceux-ci soient affichés sur le site Internet.
2. *Services d'arbitrage et d'assignation des officiels.*
Un tournoi sanctionné a l'obligation d'utiliser des arbitres fédérés, membre en bonne et due et répondant aux critères de formation du Comité provincial d'arbitrage de la Fédération de basketball du Québec. Dans le cas de suspension ou d'expulsion durant le tournoi, un court rapport contresigné par l'officiel en chef du tournoi devra accompagner les résultats.
3. *Un support administratif offert par la Fédération.*
Ce support est offert par la Fédération, soit par courrier électronique, soit par télécopieur ou même par téléphone afin de vous aider à faire de votre tournoi un succès. Nous pouvons également vous faire parvenir *Le Guide de l'organisateur et le Guide de formation pour officiels mineurs*. Ces guides s'avèrent d'une utilité appréciable dans l'organisation d'un tournoi. Ils sont disponibles sur demande, gratuitement, auprès de la Fédération, pour les organisateurs de tournois sanctionnés.
4. *Assurance*
Tous les participants, sont couverts par une assurance - responsabilité civile. Les officiels sont également couverts par une assurance accident. Si vous avez besoin d'une assurance accident pour les athlètes et entraîneurs, nous avons des forfaits à très bon prix.
5. *Feuilles de pointages*
La Fédération fournira gratuitement les feuilles de matchs à la demande de l'organisation.
6. *Ballon Molten*
Une fois les résultats du tournoi retournés à l'intérieur des 5 jours ouvrables suivant l'événement, la FBBQ retournera un ballon Molten d'une valeur de 30\$ à l'organisation.

Procédures pour sanctionner un événement

1. Dès la réception du formulaire de sanction d'événement **dûment rempli et accompagné du paiement**, le coordonnateur des événements communiquera avec la personne responsable de l'assignation de la région, afin de valider les informations relatives à l'événement et si des changements sont à prévoir (sites, matches, heures ou dates);
2. Si le tournoi comporte plus de parties que la région ne peut supporter, le coordonnateur des événements à la FBBQ travaillera de pair avec l'assignateur régional et des régions avoisinantes pour combler les besoins en arbitrage. Dans le cas d'un tournoi majeur¹ identifié en début d'année, le coordonnateur FBBQ travaillera avec l'assignateur régional et avec le directeur FBBQ/CPA afin de lancer un appel général aux différentes associations du Québec.
3. Le responsable du tournoi doit communiquer avec l'assignateur pour lui envoyer l'horaire complet idéalement 10 jours ouvrables avant l'événement soit le vendredi. N'oublions pas que les associations d'arbitres fonctionnent avec des bénévoles. Aidons-nous à les aider;
4. La facture d'arbitrage suivra dans les deux semaines suivant le tournoi accompagné d'une note mentionnant le frais associé au Programme de soutien au réseau (2011-2012 15,00\$). Vous avez 30 jours pour régler la facture. Des frais seront ajoutés si le paiement n'est pas effectué dans les délais prescrits. Toutes plaintes concernant le manque de respect des procédures de paiement doivent être envoyées à l'attention du coordonnateur des événements de la FBBQ.
5. Toutes plaintes relatives à l'arbitrage de la part du responsable de tournoi et des participants doivent être communiqué à l'attention du coordonnateur à l'arbitrage de la FBBQ qui fera suivre le dossier au conseil de la région responsable et au conseil du Comité provincial d'arbitrage;
6. **Si la date de votre tournoi est en conflit avec d'autres tournois sanctionnés avant vous, la Fédération se garde le droit de refuser la sanction pour cette date et vous en proposera une autre.**

¹ Tournoi majeur: Les tournois majeurs sont identifiés par la FBBQ.